

# **SUPPORT DE LA CONFERENCE MENSUELLE DE L'IAJP**

**Thème : La société civile béninoise face aux injustices sociales : Les questions nouvelles qui se posent à une société à la traîne.**

*Cotonou, le 21 Mai 2015*

**Présenté par**

**Monsieur Gustave ASSAH, Président de Social Watch Bénin**

*assahgustave@yahoo.fr*

## **Plan**

Introduction.....	2
I- Notions sur la justice .....	2
II-Points positifs de la justice sociale .....	3
II-1-Institutions et Organisations mises en place .....	3
II-2-Rôle de l'Etat dans la justice sociale .....	3
III-Injustices sociales et les formes d'inégalité .....	4
III-1- Les Injustices sociales.....	4
III-2- Les formes d'inégalité .....	4
IV- La conscience citoyenne .....	4
IV-1- Comportement d'un citoyen .....	4
IV-2- Respect du prochain .....	5
IV-3- Respect de l'institution judiciaire .....	5
V- Les questions nouvelles qui se posent aux sociétés à la traîne .....	5
V-1- Les défis du commerce international et les APE.....	5
V-2- Les défis environnementaux.....	6
V-3- Les défis liés à la santé.....	6
VI- Rôle de la société civile face aux injustices sociales .....	6
VI-1-Concept clé sur la société civile .....	6
VI-2- Rôle de la société civile face aux injustices sociales .....	7
Conclusion .....	8

## Introduction

L'article premier de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789 stipule que « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* ».

De cette assertion, les conditions de vie fondamentales, l'éducation, l'emploi des jeunes, la condition de la femme et la pauvreté ont tous une incidence sur l'amélioration de la vie sociale. En effet, l'injustice sociale, devient **le reflet des inégalités sociales** dans la mesure où elles constituent les griefs sur lesquels toute condition de vie est basée.

Les Organisations de la Société Civile en ont fait une préoccupation pour tenter de rétablir l'ordre social accepté par tous. Leur rôle dans ce contexte, prend toute la dimension dans la défense des droits économiques sociaux et culturels pour une communauté de justice, de droits et de dignité.

Au Bénin, les injustices sociales diverses sont légion. Les défaillances en matière judiciaire, la mauvaise gestion des ressources, ont des répercussions sociales importantes. L'injustice sociale est un mal pernicieux qui ébranle la démocratie en Afrique et de surcroît au Bénin. Tout le monde aussi bien l'intellectuel que l'homme de la rue, à la ville comme à la campagne, chacun sait apprécier la justice et stigmatiser l'injustice. Mais au juste qu'en est-t-il ?

## I- Notions sur la justice

'Justice' vient de "Jus" en latin qui veut dire "Droit".

Justice= **Respect du droit, la conformité à la loi**

Juridiquement, Justice= **Ce qui est idéalement juste, conforme aux exigences de l'équité et de la raison; ce à quoi chacun peut légitimement prétendre en vertu du droit. Elle consiste à rendre à chacun le sien** ».

Selon le Petit Larousse: « **La justice est l'ensemble des institutions qui exercent un pouvoir sur un territoire donné** ».

C'est aussi: « **L'action par laquelle une autorité judiciaire reconnaît le droit de chacun et tranche les litiges entre sujets de droit** ». Du point de vue moral, la justice= **Devoir de respecter ce qui est dû à chacun**.

**Principe de la justice = Respect du droit des personnes et Exercice de l'équité.**

**Est juste donc, celui qui pratique la justice dans l'esprit de la morale et dont les actions et les jugements sont conformes à cet idéal.** La justice spécifique aux consciences humaines ne saurait donc être normative.

**Personne ne peut définir sa justice à lui.** Perçue comme un principe universel, **la justice exige que chaque individu ne compte que pour un.** Elle est une exigence fondamentale pour tout homme doué de raison.

## **II-Points positifs de la justice sociale**

### **II-1-Institutions et Organisations mises en place**

De nombreuses Institutions en Afrique s'investissent pour apporter un meilleur devenir à la justice:

- Union Africaine (UA)
- Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)
- Protocoles de l'UA sur le Conseil de Paix et de Sécurité
- Cour Africaine pour les Droits de l'Homme et des Nations
- Cour de Justice, etc.
- CPI

De même que des organismes de promotions des droits humains:

- Amnesty Internationale
- Human Rights watch Transparency Internationale,
- Ligue Internatioanle des Droits de l'Homme,
- Rencontre Africaine des Droits de l'Homme (basée à Dakar)
- et bien d'autres présentent en Afrique et au Bénin

Ces institutions :

- Mettent en œuvre des mécanismes pour encourager la gestion transparente de l'Etat
- Régulent le fonctionnement de la justice à travers le suivi du respect de l'application des traités internationaux et africains auxquels les nations ont souscrits;
- Travaillent avec certains réseaux qui militent pour le progrès de la justice et l'égalité entre les couches sociales.

### **II-2-Rôle de l'Etat dans la justice sociale**

Les Etats africains de plus en plus essayent d'assurer un meilleur devenir pour leurs populations. Au Bénin, nous avons l'instauration de plusieurs mesures telles que :

- La gratuité de la scolarité maternelle et primaire
- La gratuité de la césarienne
- La gratuité de la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

De même des prises de loi telle que la loi 2011-20 du 30 août 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions annexes en République du Bénin. Instauration de l'Autorité Nationale de lutte contre la corruption.

## III-Injustices sociales et les formes d'inégalité

### III-1- Les Injustices sociales

Les injustices sociales sont multiples et revêtent plusieurs formes :

- Confiscation des médias par le pouvoir
- Non-respect des libertés individuelles et politiques (certaines personnes contraintes à l'exil)
- Détentions illégales, conditions carcérales brutes
- Instrumentalisation de la justice, développement des bidonvilles
- Augmentation du taux de chômage, manque de couverture sociales
- Violences faites aux femmes, exploitation des enfants
- Achat des votes, clientélisme, népotisme, détournements des deniers publics, exploitation abusives de fillettes, enlèvements des mineurs, et les mariages forcés etc.

Toutes ces injustices attisent les tensions sociales, alimentent les conflits à divers niveaux, encouragent la délinquance juvénile, le crime, le vol, et augmentent les distorsions sociales et les clivages politiques.

### III-2- Les formes d'inégalité

Entre autres formes d'inégalité on peut noter :

- Inégalités de revenus et de patrimoine ;
- Inégalités politiques (le droit de vote, parce que ce sont des étrangers ou suite à une condamnation...);
- Inégalités de pouvoir : certaines personnes détiennent une autorité (force publique, juges, chefs d'entreprise...); certains journalistes ont beaucoup de pouvoir par leur influence sur l'opinion ;
- Inégalités de devoirs : les militaires n'ont pas le droit de grève et doivent obéir sans discuter à leur hiérarchie, même au péril de leur vie ;
- Inégalités de notoriété : il y a des gens bien plus connus que d'autres ; Exemple l'enfant du prince Charles de l'Angleterre
- Inégalités de connaissances professionnelles ou culturelles, etc.

## IV- La conscience citoyenne

### IV-1- Comportement d'un citoyen

**Le citoyen est un individu, membre d'une ville, donc de surcroit appartenant à un Etat.** Et un Etat est régit par des règles et lois précises (Constitution de la République du Bénin, Respect des Droits de l'Homme, Respects des textes et lois en vigueur dans le pays, etc.)

**Le statut juridique du citoyen est un statut de liberté.** Il peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique. **Un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer. Ce rôle prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote.** A ce moment, il apporte sa contribution majeure à la société.

Mais en dehors des élections, de façon quotidienne, il joue un rôle important dans la société. Il peut adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique, et ainsi tenter de faire évoluer la société dans laquelle il vit, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

De même aussi, son attitude est importante. **Son comportement doit être civique** (politesse, respect des biens publics, respects des règles et lois établis, etc.)

Notons que l'injustice sociale est liée au non-respect de la dignité humaine, des institutions judiciaires. Un citoyen a autant des droits que des devoirs et pour que le citoyen joue pleinement son rôle, il faut une éthique de la justice.

## **IV-2- Respect du prochain**

La pratique de la justice doit commencer par celle du respect de ses semblables. La Bible ne dit-elle pas: "aime ton prochain comme toi-même".

## **IV-3- Respect de l'institution judiciaire**

Le Bénin, comme tous les pays africains dispose de sa Constitution. Pour que tous les citoyens puissent quel que soit leur appartenance politique et sociale puissent jouir pleinement de leurs droits, il faut le respect de la séparation des pouvoirs entre le judiciaire, le législatif et l'exécutif.

Le pouvoir exécutif n'a pas à s'immiscer dans les affaires judiciaires. Les magistrats doivent être des hommes dont on a éprouvé la probité professionnelle et l'intégrité morale.

Les traités internationaux et accords bilatéraux auquel le pays le Bénin a souscrit doivent respectés. S'éduquer à la justice, c'est contribuer à construire l'Etat de droit. Les hommes politiques comme tout citoyen doivent respecter l'ordre établi et la primauté de la justice.

En vue de la vitalité du débat politique, il faut:

- Garantir l'accès équitable des partis politiques aux médias publics.
- Mettre un terme aux détentions arbitraires, tortures et traitements cruels, inhumains ou dégradant pour le respect du droit de l'intégrité physique et morale du citoyen.
- Nommer les hommes qualifiés à des postes de responsabilité.
- Désengorger les bidonvilles.
- Veiller à la gestion transparente des ressources de l'Etat.
- Faire comparaître sans condition les présumés coupables de détournement de fonds publics.

## **V- Les questions nouvelles qui se posent aux sociétés à la traine**

### **V-1- Les défis du commerce international et les APE**

- La performance commerciale de l'Afrique pour une économie responsable qui finance le développement des pays africains ;
- La part de l'Afrique dans le commerce des services et la promotion des Technologie de l'Information et de la Communication au service du développement ;
- Les défis de la mondialisation et le rôle de l'Afrique au côté des grandes puissances.

## V-2- Les défis environnementaux

- L'agriculture, le tourisme et les pêches sont les plus importantes sources d'emploi sur le continent qui sont devenus vulnérables au changement climatique et à d'autres risques écologiques.
- L'absence de sécurité énergétique et d'autosuffisance de l'Afrique peut également constituer un grave obstacle au développement durable
- La production d'énergie renouvelable malgré le potentiel énorme qu'elle recèle, n'est pas développée comme il se doit;
- il est nécessaire que l'Afrique opère le passage à une «économie verte», qui permet de réaliser la croissance économique et le développement humain sans exposer les générations futures à des risques environnementaux considérables et à des pénuries écologiques, tout en créant de nouvelles opportunités pour la croissance verte et la création d'emplois;
- Il est essentiel que les états africains participent à la promotion, à la réglementation et à l'investissement dans le marché vert pour la réalisation de cet objectif ultime du développement;

## V-3- Les défis liés à la santé

- Renforcer des systèmes de santé en agissant sur ses six piliers (gouvernance, ressources humaines, informations, financement, médicaments vaccins technologie et prestation de services;
- Instaurer une gestion efficiente, dans le respect de l'exigence de transparence et de l'obligation de rendre compte ;
- Créer un environnement de travail incitatif pour promouvoir une culture de prise de décision fondée sur des bases factuelles ;
- Améliorer l'efficacité des mécanismes d'approvisionnement, de distribution et d'utilisation des produits pharmaceutiques et des équipements, tout en développant la production locale des produits de la médecine traditionnelle ;

## VI- Rôle de la société civile face aux injustices sociales

### VI-1-Concept clé sur la société civile

La définition du concept de la société civile est difficile, complexe et multiforme. Mais on retient **qu'elle est plurielle, non lucrative, apolitique, évolutive dans le temps et dans l'espace**. Selon la charte des Organisation de la Société civile du Bénin de 2009 est composée de 7 composantes : **Confessions religieuses, Organisation non gouvernementales, Syndicats, Médias, Organisations Professionnelles, Chefferies traditionnelles et les Associations**.

Ses valeurs primordiales sont:

- l'engagement et la responsabilité;
- l'indépendance, l'intégrité et la transparence;
- l'efficacité et la performance.

Parce qu'elle est pluridimensionnelle, la société civile est bien placée pour lutter contre les injustices sociales, la pauvreté ; pour instaurer la culture de la paix, la démocratie, les droits de l'homme et la citoyenneté.

Sa mission est d'abord sociale, ce qui lui permet d'être efficace aussi dans son domaine d'intervention. Le fait qu'elle est apolitique lui permet d'exprimer son point de vue ou de prendre position face à un fait, sans qu'elle ne soit sujette à des pressions politiques. Elle vient en appui aux actions mises en place par le gouvernement afin d'aider à améliorer les conditions de vie des populations à la base.

## **VI-2- Rôle de la société civile face aux injustices sociales**

- La société civile est un socle autour duquel se constituent des stratégies en vue de promouvoir des notions de citoyenneté, des droits humains, d'égalité, ceci en vue de construire le développement et le progrès social.
- Elle a un rôle de veille citoyenne, un rôle de contrôle de l'action publique.
- Elle revendique, elle dénonce les injustices qui sont faites dans la cité,
- Elle travaille à proximité des populations et propose des solutions pertinentes pour les faire sortir de leurs conditions,
- Elle développe un partenariat avec l'Etat, les institutions de la république,
- Elle doit dénoncer les malversations et les travers de tout genre au niveau local, communautaire, régional et national.
- Elle doit être apte et professionnelle dans son domaine afin de mettre ses compétences au service du développement économique, social, environnemental et culturel au profit des plus faibles, des démunis (femmes, enfants, personnes handicapées et de toutes les minorités).

Afin de jouer efficacement son rôle elle doit s'imposer des devoirs de vertu et d'honnêteté pour être crédible en respectant les biens publics et en faisant passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier.

Entre autres rôles on peut citer :

- Rôle dans la protection des droits des femmes
- Rôle de protection de l'Etat de droit et de la démocratie (respecter les principes d'indépendance de la justice, du droit à un procès équitable et les droits de la défense, veiller à la transparence et au caractère équitable des élections, renforcer la participation effective des femmes)
- Rôle de protection des défenseurs des droits de l'Homme (garantir les libertés d'associations, d'expression et la liberté d'action des défenseurs des droits de l'Homme).
- Rôle d'aider les communautés à la base en matière de prévention et de gestion de conflits.
- Rôle dans la lutte contre l'impunité des violations des droits de l'Homme.
- Rôle de vulgariser les informations sur les droits de l'Homme, la démocratie et la paix.

## Conclusion

Le désarroi face à l'injustice sociale s'accompagne d'un sentiment d'impuissance généralisé. Comment expliquer cette situation alors que des sommes considérables sont redistribuées dans le cadre de différentes politiques publiques ? Comment l'action publique fabrique-t-elle paradoxalement de l'injustice sociale ? Comment penser les nécessaires transformations de l'Etat social ?

L'analyse des considérations de l'injustice menées au nom de l'ordre public, de l'ordre moral ou de l'ordre social, conduisent à pénaliser, de fait, les plus pauvres et les plus fragilisés de cette société, augmentant les inégalités au lieu de les réduire. A cet égard une approche axée sur l'homme en vue de promouvoir les droits et dignité de l'homme s'impose.

Toutefois cette aspiration pourrait être entravée si une solution appropriée n'est pas trouvée à la grave crise de développement à laquelle le continent est confronté-crise reflétée, entre autres, par les taux élevés de maladies, le manque d'infrastructures de base et de services sociaux, les soins et les services de santé inappropriés ; un faible accès à l'éducation de base et à la formation ; des taux élevés d'analphabétisme ; les inégalités entre les sexes ; la marginalisation de la jeunesse ; et l'instabilité politique dans un certain nombre de pays.

Au-delà du constat, des perspectives sur trois niveaux de l'action publique qui pourraient être développés dans le sens d'une plus grande justice sociale ; une structure sociale transformée par une redistribution plus équitable de la richesse publique ; une dynamique sociale favorisant l'activité, le débat et les mouvements sociaux ; une vie sociale plus souple, permettant que coexistent des modes de vie différents.

A partir de situations concrètes particulièrement actuelles (le traitement des incivilités dans les communautés, la stigmatisation, les exclus de la vie économique, les rapports de force des classes sociales), autant d'interrogation sur la légitimité et les effets des politiques publiques pour un développement sociale et de justice.

Au Bénin, le rôle de la société civile dans la lutte contre les injustices sociale est primordial. La présence de la société civile inclusive est de plus en plus nécessaire pour assoir des conditions nécessaires pour faciliter la participation de tous les citoyens, la transparence, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie et l'obligation de rendre compte.